



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2024

### A Le Budget Principal de la Commune

#### I Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est consultable en Mairie et sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires et il est équilibré.

Le budget primitif 2024 a été voté le 19 mars 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de maintenir la dette à son niveau actuel ou de contenir le recours à l'emprunt,
- de solliciter les différents partenaires (Etat, Région, Département) pour obtenir des subventions permettant de financer les investissements.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la commune. La section de fonctionnement inclut notamment les frais généraux de fonctionnement (électricité, entretien, réparation, ...) et les salaires des agents.

La section d'investissement a vocation à préparer l'avenir.

#### II La section de fonctionnement

Cette section permet à la commune d'assurer le financement des charges quotidiennes. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La Commune maîtrise globalement ses dépenses de fonctionnement en limitant principalement les dépenses à caractère général (énergie, entretien des biens, télécommunications, ...). D'une façon générale, la Commune essaie de limiter les dépenses sur chaque chapitre pour permettre notamment de dégager un autofinancement suffisant pour ne pas pénaliser l'investissement.

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de la salle des fêtes, loyer), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement (recettes hors résultat reporté de l'an passé) représentent 1 383 540.03 € en 2024.

#### Recettes réelles de fonctionnement (prévisions)

2022	2023	2024
1 190 700.75 €	1 266 424.42 €	1 383 540.03 €

Il existe 3 principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux

2022 (prévisions)	2023 (prévisions)	2024 (prévisions)
552 000.00 €	625 200.00 €	710 000.00 €

En 2023, la Commune a bénéficié de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Pour information, les taux sont les suivants :

Taxes	2021	2022	2023	2024
Taxe d'habitation	--	--	15.20 %	15.20 %
Taxe foncière bâti	46.40 %	46.40 %	47.40 %	47.40 %
Taxe foncière non bâti	68.98 %	68.98 %	70.47 %	70.47 %

Le taux de la taxe foncière sur le bâti inclut désormais le taux communal (23.00 %) et le taux départemental (24.40 %).

- les dotations versées par l'Etat et notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF)

2022 (prévisions DGF)	2023 (prévisions DGF)	2024 (prévisions DGF)
186 000.00 €	185 000.00 €	184 000.00 €

- les autres recettes (concessions, locations salle des fêtes, loyers, redevances d'occupation du domaine public, autres dotations et subventions ...)

2022 (prévisions)	2023 (prévisions)	2024 (prévisions)
452 700.75 €	456 224.42 €	489 540.30 €

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires des agents communaux, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux et de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services et les subventions aux associations.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors virement à la section d'investissement) représentent 1 380 807.00 € en 2024.

Dépenses réelles de fonctionnement (prévisions)

2022	2023	2024
1 207 267.00 €	1 322 467.00 €	1 380 807.00 €

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- Les dépenses de personnel

2022 (prévisions)	2023 (prévisions)	2024 (prévisions)
549 510.00 €	594 050.00 €	585 040.00 €

Les dépenses de personnel comprennent les salaires des agents et les charges. Elles fluctuent en fonction des avancements des agents et des remplacements, mais également en fonction des hausses des cotisations. En 2022 et en 2023, il avait été prévu de financer les dépenses de personnel de police municipale par mutualisation avec la commune de Lamotte-Beuvron. Ces dépenses de personnel de police municipale ont été créditées sur la ligne budgétaire des prestations de services extérieurs (chapitre 011).

Les indemnités des élus ne sont pas comprises dans ces dépenses.

- Les charges à caractère général

2022 (prévisions)	2023 (prévisions)	2024 (prévisions)
495 230.00 €	565 830.00 €	622 855.00 €

Ces charges recouvrent notamment les consommations énergétiques et de télécommunications, les entretiens de bâtiments et de voirie, les prestations externes (centre de loisirs, urbanisme) et les frais de fêtes et cérémonies (feu d'artifice, ...). En 2024, il a de nouveau été pris en compte la hausse des prix liée à l'inflation notamment pour l'énergie et l'alimentation (cantine).

### III La section d'investissement

Cette section est liée aux projets de la commune à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule, de bien immobilier, d'études et de travaux sur des structures existantes ou à créer.

Les recettes d'investissement sont :

- les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement)
- le Fonds de Compensation de la TVA (récupération d'une partie de la TVA sur investissement N-1)
- les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement
- les emprunts
- les virements en provenance de la section de fonctionnement.

Pour 2024, les principaux projets d'investissement sont :

- l'achèvement des travaux de reconstruction du bâtiment périscolaire : 650 000.00 €
- les travaux de voirie dans la rue de la Croix Saint-Marc et le chemin de Jargeau : 122 000.00 €
- la modernisation de l'éclairage public : 50 000.00 €

Divers investissements seront également réalisés comme la création de ralentisseurs dans la rue de Chaon pour 20 000.00 €, l'installation de l'éclairage sur le parking Mairie / Ecole pour 14 633.00 € et la poursuite du projet lié à la biodiversité pour 7 433.00 €.

La situation financière peut interférer sur ces choix, notamment en fonction de l'obtention ou non des subventions sollicitées auprès des différents partenaires (Département, Région, Etat, Union Européenne).

### B Le budget annexe Eau Assainissement

Le service public de l'eau et de l'assainissement est géré en régie par la Commune.

#### I La section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 377 406.00 €.

##### Les recettes d'exploitation :

La collectivité facture semestriellement aux abonnés des services de l'eau et de l'assainissement leurs consommations d'eau. Les recettes d'exploitations sont composées principalement par la vente d'eau aux abonnés, la location des compteurs et la redevance d'assainissement.

Il est à noter que la Commune encaisse les redevances pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et lui reverse le montant correspondant.

	2022 (prévisions)	2023 (prévisions)	2024 (prévisions)
Vente d'eau	78 000.00 €	80 000.00 €	80 000.00 €
Redevance asst	72 000.00 €	72 000.00 €	66 000.00 €
Location de compteur	35 000.00 €	35 000.00 €	36 500.00 €

Pour information, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, les tarifs de l'eau et de l'assainissement sont les suivants :

	2021	2022	2023	2024
Le prix au m3 d'eau	1.10 €	1.10 €	1.20 €	1.20 €
Le prix au m3 d'asst	1.60 €	1.60 €	1.60 €	1.60 €
Location de compteur (Prix annuel)	50 €	50 €	50 €	50 €

### Les dépenses d'exploitation :

Elles sont constituées principalement des dépenses d'entretien des réseaux, du château d'eau et de la station d'épuration (réparations des fuites, télémaintenance, frais de personnel, nettoyage des réseaux, ...).

	2022 (prévisions)	2023 (prévisions)	2024 (prévisions)
Charges à caractère général	107 300.00 €	128 650.00 €	130 900.00 €
Charges de personnel	20 000.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €

En 2023 et pour les années à venir, l'augmentation des charges à caractère général est principalement due à l'achat d'eau nécessaire au fonctionnement de l'interconnexion entre Lamotte-Beuvron et Vouzon.

### II La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 726 406.00 €.

#### Les recettes d'investissement :

Elles sont constituées de l'excédent d'investissement reporté et de subventions (Etat, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil Départemental de Loir-et-Cher).

Le financement de travaux conséquents pourra passer par une augmentation des prix de l'eau et de l'assainissement auprès des abonnés ou un recours à l'emprunt.

#### Les dépenses d'investissement :

En 2024, des travaux de rénovation du réseau d'assainissement sont prévus sur différents tronçons sur le territoire de la Commune. Une première estimation fait état d'un coût de 518 600.00 € HT.

### C Le budget annexe Boucherie

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 18 824.00 €.

Les recettes sont constituées par l'excédent reporté et les loyers versés par le boucher.

	2022 (prévisions)	2023 (prévisions)	2024 (prévisions)
Loyers	4 680.83 €	4 670.02 €	4 675.63 €

Les dépenses permettent de pallier aux entretiens de biens mobiliers (vitrines de refroidissement, chambre froide, ...)

Les dépenses réelles de fonctionnement (recettes hors virement à la section d'investissement) représentent 11 030.00 € en 2024.

#### Dépenses réelles de fonctionnement (prévisions)

2022	2023	2024
11 529.93 €	8 589.67 €	11 030.00 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 7 794.00 €.

En 2024, il n'est pas prévu d'investissement mais il est nécessaire de prévoir des crédits permettant le remplacement d'un bien mobilier ou la rénovation d'une pièce du commerce.

Vouzon, le 19 mars 2024

Le Maire,



Jean-François LAHAYE